

**Procès-verbal de la séance du Conseil général de Fontainemelon  
du lundi 15 décembre 2008, Maison de Commune, à 20h00**

---

**Présidence** : Mme Fabienne Kunz Brenet

La Présidente ouvre la séance à 20h00.

Elle donne lecture du courrier, soit :

- lettre de démission avec effet immédiat de M. Albin Liechti, qui a quitté la localité;
- lettre de démission du Conseil communal au 31.12.2008 de M. Marc-Olivier Vuille.

Elle excuse Mmes Ofelia Boillat et Anne-Lise Favre pour la séance de ce soir.

**1. Appel** :

Mme Marianne Rossier, Vice-Secrétaire, procède à l'appel.

M. Jean-Luc Jordan excuse, de dernière minute, Mme Lucrezia Cosi

- 29 conseillers généraux présents
- 3 conseillères générales excusées, soit : Mmes Ofelia Boillat, Lucrezia Cosi et Anne-Lise Favre
- 5 conseillers communaux présents
- 1 administrateur présent
- 1 personne de l'administration communale présente

La Présidente signale que la majorité pour les votes est à 15 voix.

**Ordre du jour** :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 23 juin 2008
3. Nomination d'un Secrétaire du Conseil général
4. Nomination d'un Conseiller communal
- ~~5. Nomination d'un membre à la commission "ferme Matile"     **supprimé**~~
- ~~6. Nomination d'un membre à la commission d'urbanisme     **supprimé**~~
5. Transfert du guichet AVS au sein du SSIR
6. Budget de l'exercice 2009
  - rapport de la commission financière
7. Demande de crédit pour l'introduction de la fibre optique au bureau communal
8. Demande de crédit pour l'isolation des tuyaux de chauffage de Centre 7-9
9. Demande de crédit pour le changement de sièges à la salle de spectacles
10. Demande de crédit pour l'équipement en éclairage public du Chemin des Creuzes
11. Demande de crédit cadre d'investissement pour divers travaux de rénovation d'appartements devenus libres
12. Acceptation d'une cession de terrain à titre gratuit de 427 m<sup>2</sup> à verser au domaine privé communal
13. Motion relative à la journée "Oser tous les métiers"
14. Information(s) du Conseil communal
15. Information(s) des commissions
16. Divers

Avant de passer au point 2, la Présidente demande si quelqu'un souhaite une modification de l'ordre du jour.

Mme Marie-Pierre Tulli informe que le groupe socialiste a été surpris de recevoir un deuxième ordre du jour dans lequel il a été supprimé deux points concernant le remplacement dans deux commissions de M. Albin Liechti, qui a quitté la commune au 30 septembre 2008, ceci d'autant plus que le point 3 a été maintenu à l'ordre du jour, c'est à dire "nomination d'un secrétaire du Conseil général", poste qu'occupait également M. Albin Liechti. Son départ de la commune signifie qu'il doit donc, bien évidemment et cela automatiquement, être considéré comme démis de toutes les fonctions qu'il exerçait dans le cadre de son mandat politique. D'autre part, il avait été admis qu'afin de garantir la meilleure efficacité possible dans le travail des commissions, dont on est tous conscients qu'il est parfois difficile d'atteindre le quorum, on veillerait à prévoir les nouvelles nominations à la séance du Conseil général qui suivrait la démission ou la vacance d'un membre de commission. Enfin, il faut également relever qu'une vacance au Conseil général n'est réglementairement pas liée à l'une ou l'autre vacance au sein d'une commission. C'est pour cette raison que le groupe socialiste propose d'ajouter deux points, soit le point 4b "nomination d'un membre à la commission ferme Matile" et le point 4c "nomination d'un membre à la commission d'urbanisme".

M. Jean-Luc Jordan émet une contre-proposition car en fait, la démission de M. Albin Liechti est officialisée devant le Conseil général ce soir et les commissions laissées vacantes ne peuvent pas être simplement repourvues sans que le successeur de M. Albin Liechti ne soit élu, raison pour laquelle il pense qu'il ne sert à rien de proposer des commissaires maintenant, puisque le groupe ULR attend d'avoir le successeur, qui sera proposé demain au Conseil communal par écrit, puisque ce futur conseiller général doit au moins siéger dans l'une ou l'autre des commissions.

M. Jean-Jacques Bolle pense qu'il y a un petit problème dans le sens que dès le moment où M. Albin Liechti a retiré ses papiers du village, il ne peut plus faire partie d'aucune autorité dans la commune. De fait, il est donc évident que M. Albin Liechti doit être remplacé ce soir. Il est cependant vrai qu'un nouveau conseiller général doit au moins participer aux travaux de l'une des commissions, donc il serait tout à fait possible que deux membres de l'assemblée soient élus ce soir, quitte à faire des rocales après. Si nous voulons avoir une efficacité maximale dans le travail des commissions, alors qu'on entend souvent parler de gens qui ne peuvent ou ne veulent se déplacer à des séances de commissions et qu'on a de la peine à atteindre le quorum, normalement, la prochaine du Conseil général a lieu officiellement au mois de mai, même s'il est possible qu'il y en ait une avant. Tout en présentant d'avance ses excuses pour la comparaison que certains pourraient juger déplacée, il pense que cela serait exactement pareil si un conseiller général venait malheureusement à décéder, on n'attendrait évidemment pas de lettre de démission et on remplacerait de suite. Réglementairement, ce n'est absolument pas lié à une vacance au Conseil général.

M. André Soguel fait remarquer que, dans l'esprit des membres de l'ULR, il était clair qu'un nouveau conseiller général devait en tous les cas reprendre une, voire deux commissions et qu'il n'était pas correct de charger aujourd'hui un ou deux membres d'une commission qui devrait en remettre l'une ou l'autre au nouveau conseiller général. C'est pour cela qu'il a été clairement voulu d'attendre ce Conseil général pour ensuite proposer des membres. Il se dit cependant surpris par la nomination du secrétaire, car cela va dans le même esprit.

M. Armand Blaser entend bien ce que disent les membres de l'ULR et leur souhait d'avoir un peu de temps pour trouver un membre. Il pense cependant que ce qui ne va pas, c'est que face à cette attente qu'ils ont, les responsables de l'ordre du jour mettent un point 5 et 6 alors qu'initialement ces points là sont supprimés. Ces points-là doivent être formellement à l'ordre du jour et au moment où on les examinera et où l'on entendra le vœu de l'ULR d'avoir peut-être un peu de temps pour faire une nouvelle proposition, là on pourra se situer et certainement entrer en matière, mais cette prédisposition de supprimer ces deux points lui semble incorrecte. Il propose donc que, comme Mme Marie-Pierre Tullii l'a demandé, ces deux points soient remis à l'ordre du jour et quand on en débattrait, on entendra mieux encore les hésitations de l'ULR quant à la procédure pour trouver quelqu'un pour remplacer M. Albin Liechti.

M. Jean-Luc Jordan informe que l'ULR a son candidat mais qu'ils attendaient simplement demain pour l'annoncer, car il partent du principe que l'acte officielle de démission a été lu ce soir. Ils se sont aussi posé la question concernant la nomination d'un secrétaire, mais il va de soit que ce n'est pas le dernier venu qui va aller au secrétariat. Dès lors, comme ils pouvaient proposer quelqu'un pour le secrétariat ce soir, ce point a été laissé. A sa connaissance, le prochain Conseil général est en février, donc la question qui peut se poser, c'est quand est-ce que d'ici février, les deux commissions vont-elles siéger car si elles ne siègent pas, il n'y a aucun problème.

M. Marc-Olivier Vuille a l'impression qu'on chinoise un peu ce soir, car il fut un temps où l'on attendait justement une lettre de démission avant de faire une proposition au Conseil général. Ensuite, il y a eu des situations où l'on avait prévu préalablement d'avoir rapidement un remplaçant et on a introduit le système où l'on prévoyait de nommer par le Conseil communal le nouveau conseiller général, qui ensuite pouvait assister à la séance d'après mais qui pouvait être nommé dans des commissions. Il y avait un enchaînement pour gagner du temps et pour que les commissions soient plus efficaces. Mais il fut un temps où l'on attendait la lettre de démission et il se rappelle très bien certaines personnes qui disaient qu'on ne peut pas nommer la personne maintenant, car la lettre ne sera lue qu'au début du prochain Conseil général. Il y a donc eu une évolution, c'est vrai, mais ceci est la voie normale. Il y a bien une voie plus efficace et plus rapide, celle que l'on aurait pu prendre si les choses avaient été prévues un peu plus rapidement, et l'on aurait pu faire fonctionner le système plus rapidement.

M. Jean-Jacques Bolle est d'accord avec M. Marc-Olivier Vuille sur le terme "il fut un temps", mais il y a eu des changements depuis, que M. Marc-Olivier Vuille a d'ailleurs relevés, le changement a été qu'il avait été admis, et carrément décidé, que l'on repourvoyait tout de suite. Il rappelle l'article 5.5 du règlement général de commune qui dit : "En cas de vacance, le Conseil général pourvoit au remplacement". Il n'est pas du tout mis qu'il faut attendre quoi que ce soit.

M. Marc-Olivier Vuille pense que cela signifie qu'il pourvoit au remplacement dès l'instant qu'au prochain Conseil général, il n'y a pas de candidat et que cela traîne. Là, il est vrai qu'on doit pourvoir au remplacement. Il pense que M. Jean-Jacques Bolle joue sur les mots, car cette phrase ne dit pas grand chose, elle n'est pas précise. De plus, on supprime deux nominations qui ont un rapport direct avec le futur nommé, car en principe il va reprendre les commissions, alors que le secrétaire n'est pas en rapport avec le futur nommé.

Mme Marie- Pierre Tullii ne comprend pas de recevoir un ordre du jour qui émane du Conseil communal et de recevoir, une semaine après, un nouvel ordre du jour où il a été décidé de supprimer des points. Elle a surtout l'impression que c'est l'ULR qui a décidé de supprimer ces deux points et cette manière de faire la dérange.

M. Marc-Olivier Vuille répond qu'il est possible de le prendre de cette façon, mais que ce n'est pas du tout l'ULR qui a décidé quoi que ce soit. C'était une erreur du Conseil communal qui n'aurait pas dû se précipiter ainsi.

La Présidente propose de voter la proposition de modification de l'ordre du jour, soit d'ajouter des points 4b et 4c comme mentionnés par Mme Marie-Pierre Tullii.

Au vote, la proposition est refusée par 11 oui et 17 non.

## **2. Procès-verbal de la séance du 23 juin 2008 :**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

## **3. Nomination d'un Secrétaire du Conseil général :**

Mme Marlyse Monnard, au nom de l'ULR, propose M. Denis Boillat.  
Pas d'autre proposition. Cette personne est élue tacitement.

## **4. Nomination d'un Conseiller communal :**

M. André Soguel, au nom de l'ULR, propose M. Joël Frossard.  
Pas d'autre proposition. Cette personne est élue tacitement.

## **5. Transfert du guichet AVS au sein du SSIR :**

La Présidente ouvre les débats.

La parole n'étant pas demandée, elle fait voter l'entrée en matière, qui est acceptée à l'unanimité.

La Présidente donne lecture de l'arrêté.  
Celui-ci est accepté à l'unanimité.

## **6. Budget de l'exercice 2009 :**

La Présidente ouvre les débats.

M. Armand Blaser signale que le groupe socialiste souhaite faire un ajout au chapitre culture et loisirs mais que celui-ci sera discuté au moment de la discussion de détail de ce chapitre, car cela ne remet pas en cause l'adoption du budget qui est, comme les années précédentes, bien élaboré par le Conseil communal.

M. Pierre-André Stoudmann fait remarquer que chacun a trouvé sur son pupitre ce soir un avenant au budget 2009, en ce sens qu'il faut être conscient que le budget communal est établi à partir du mois de septembre, que les collègues du Grand Conseil travaillent en parallèle sur le budget de l'Etat, qui a été adopté le 03 décembre 2008 avec quelques modifications par rapport à ce qu'avait prévu le chef des finances du canton de Neuchâtel. Ceci a pour conséquence que, lorsqu'il y a une modification de cette manière, cela nous oblige à revoir notre budget car il est vrai que, tant l'administrateur que le Conseil communal s'étaient engagés vis-à-vis de la Commission financière à modifier les montants s'il y avait modification tactique au niveau du Canton, ce qui est le cas. Ce soir, le budget proposé avec un avenant concerne ces suppressions de charges reportées sur les communes, puisque contrairement aux villes, le Conseil communal avait décidé de jouer le jeu avec le Conseil d'Etat.

Il donne ensuite des explications au moyen de diapositives et passe en revue les modifications de l'avenant. Chacun en a le détail par compte dans l'avenant qui a été remis ce soir.

La Présidente fait voter l'entrée en matière. Celle-ci est acceptée à l'unanimité.

La Présidente propose de passer le budget en revue page par page.

M. Laurent Heiniger, en page 9, au compte no 210.304.00, pose la question de savoir pourquoi la cotisation à la caisse de pension du corps enseignant diminue, alors que, selon le commentaire relatif à ce compte, elle devrait augmenter.

L'administrateur informe qu'il s'agit d'une erreur de numéro dans le commentaire, car cette remarque concerne le compte no 210.304.11. Il présente ses excuses pour cette erreur.

M. Armand Blaser, en pages 13 et 14, informe que, au moment où le groupe socialiste a préparé la séance de ce soir, les membres ont fait le tour des activités des commissions et se sont arrêtés en particulier sur les activités de la Commission de culture et loisirs. Il rappelle à chacun qu'en automne 1999, le Conseil général avait nommé cette commission avec un mandat. Celle-ci a travaillé de manière miraculeuse, car pendant 8 ans, elle a réussi à équilibrer son budget, payer les artistes avec les recettes des spectateurs et les boissons vendues et avec beaucoup de bonne volonté et d'engagement. Aujourd'hui, la culture coûte parfois très cher, c'est peut-être déraisonnable, mais dans d'autres domaines, elle coûte tout en étant raisonnable. Ce que le groupe socialiste a appris, mais cela avait d'ailleurs déjà été dit lors d'une précédente séance du Conseil général, c'est que l'exercice en cours est profondément déficitaire, sans que la Commission de culture et loisirs n'ait pris de risques supplémentaires dans sa programmation, mais il y a un certain nombre de choses qui sont intervenues qui font que les comptes du dernier exercice sont nettement dans le rouge. Au fil des années, bénéfice et peut-être déficit se sont équilibrés, avant le dernier exercice, c'était toujours un compte bénéficiaire qui subsistait et, à la fin de cet exercice, on annonce des chiffres de l'ordre de CHF 15'000.-- à CHF 16'000.-- qui resteront comme déficit en ayant ajouté tous les bénéfices et tous les déficits.

Avant de faire une proposition concernant le budget, il demande au Conseil communal s'il entend remettre le compteur à zéro des comptes de cette commission en faisant passer le déficit cumulé dans les comptes 2008 et informe que de cette réponse dépendra la correction de la proposition du groupe socialiste. Ce qui leur apparaît très clairement, c'est que ce sera difficile à l'avenir pour cette commission, qui est motivée, de réussir à équilibrer ses comptes uniquement sur la base des recettes spectateurs et des recettes complémentaires. A leur sens, tout en laissant le soin au Conseil communal de choisir la ligne budgétaire et son libellé exact, il pense que nous devons avoir quelque part dans le budget une mention pour le soutien à ces activités de culture ou loisirs. On le voit, on dépense de l'argent dans d'autres domaines liés quelque part à la culture et à la formation, que ce soit à la bibliothèque par les salaires que l'on paie ou par l'achat de livres. Il précise qu'il a fait quelques téléphones aujourd'hui dans des communes du canton et il a été assez étonné de voir que nombre d'entre elles ont une ligne budgétaire et font des soutiens réguliers à des activités culturelles. Sur le principe, le groupe socialiste souhaite une ligne budgétaire, à la liberté du Conseil communal, pour ces activités. Mais il ne suffit pas d'une ligne, il faut aussi un montant et il propose de mettre un montant de CHF 15'000.-- pour exercice 2009. Cela ne veut pas dire que, parce que ce montant est budgétisé, la commission de culture et loisirs doit se dire "Ah, on a de l'argent, on engage n'importe qui à n'importe quel cachet, on ne se donne plus la peine d'avoir le souci du budget". La commission a toujours eu ce souci, mais il faut prendre acte qu'à l'avenir, si on veut continuer d'avoir des activités, il faut avoir la possibilité de faire une dépense raisonnable dans ce domaine. Il rappelle que dans le rapport de 1999, il était mentionné que les activités ne doivent en principe pas grever d'avantage la trésorerie communale, qu'elles doivent rester dans les limites fixées par le Conseil général dans le cadre du budget, donc à ce moment-là, le Conseil communal, quelque part, admettait qu'il est de la compétence du Conseil général de statuer sur ce point via le budget. La commission est motivée, c'est une commission qui vit et qui vit aussi d'amitié entre ses membres et il trouve assez agréable que dans notre village, les commissions qui sont formées de différentes couleurs politiques travaillent main dans la main vis-à-vis d'un seul objectif. Si nous pouvons continuer de faire vivre nos salles, de faire modestement rayonner notre localité à travers les échos qu'on a des activités culturelles, d'offrir à la population des activités de qualité, il faut, à leur sens, mettre cette ligne budgétaire avec cette proposition de CHF 15'000.--. Pour terminer, il ajoute qu'il y a quelques années, il avait assisté à un spectacle du TPR, qui était de qualité. Quand il a su le cachet qui avait été donné au TPR pour cette manifestation, où il y avait en tout cas une dizaine d'acteurs professionnels et une autre dizaine d'acteurs amateurs, notamment parmi les jeunes, il était un peu mal à l'aise de voir que sous la contrainte budgétaire qui était imposée à notre commission, le cachet était, sauf erreur, de moins de CHF 1'000.-- à une troupe qui, par ailleurs, est largement subventionnée par le canton, les villes et des villes extra-cantoniales. On doit aussi pouvoir offrir des cachets qui sont en proportion avec les performances des gens du spectacle que l'on invite. Le groupe socialiste fait donc cette proposition d'un montant de CHF 15'000.-- ce qui signifie que, au final, le budget que le Conseil général est sensé adopter, en tenant compte de l'avenant, présentera un déficit non pas de CHF 41'250.-- mais de CHF 56'250.--.

Mme Chantal Fuchs, bien que responsable de ce dicastère, étant relativement nouvelle au sein du Conseil communal, elle n'a malheureusement pas connaissance de tout l'historique et préfère donc passer la parole à M. Pierre-André Stoudmann.

M. Pierre-André Stoudmann remercie pour la question et la proposition. Comme chacun, il a été très déçu cet été de constater l'ampleur des dégâts, car c'est frustrant pour les commissaires d'avoir un déficit de CHF 10'000.-- à CHF 15'000.--. Il regrette beaucoup cette situation car la commission de culture et loisirs travaille d'arrache-pied. Cependant, c'est une commission du Conseil communal et ce ne sont donc pas les comptes de la commission, mais ceux du Conseil communal, en ce sens que la commission n'a aucune compétence financière. Il relève que M. Blaser n'a pas lu entièrement le paragraphe du rapport de 1999 relatif aux finances, qui précise : "La commission de culture, loisirs et sport n'est pas une commission de gestion. Elle ne peut donc pas disposer à sa guise d'une enveloppe budgétaire. Seuls les frais de fonctionnement (jetons de présence, ports, déplacements éventuels) seront pris en charge par la caisse communale, comme c'est le cas pour les autres commissions".

Depuis les mois de mai-juin, le Conseil communal s'est penché sur ce point, qui est important, puisqu'il est vrai que ces précédentes années, il y avait de temps en temps un bénéfice, mais il y avait plutôt souvent un déficit, qui était faible et supportable, et qui était également accepté par le Conseil général par le biais des comptes, par la Commission financière et par la fiduciaire qui, chaque année, vient sur ce point pour savoir ce que le Conseil communal a prévu de faire. Il n'est pas possible de continuer comme ça. Il y a eu des discussions avec les membres de la commission de culture et loisirs, durant lesquelles le Conseil communal les a rendus attentifs à son souci, puisque c'est une commission du Conseil communal, et les membres de cette commission en sont bien conscients. Le Conseil communal leur a fait une proposition d'intensifier la collaboration, de travailler plus ensemble que ce qui a été fait jusqu'à maintenant, et non pas de les mettre sous tutelle comme ils ont peut être le sentiment que cela pourrait se passer; c'est de loin pas le cas, mais c'est pour permettre à cette commission de poursuivre ses travaux dans la légalité, car actuellement, si l'on décide de donner un budget de CHF 15'000.-- à la commission de culture et loisirs, nous ne respectons pas la loi. Il est vrai que le Conseil communal a fait une proposition et qu'il lui a été demandé d'attendre jusqu'en mars. Laisser cette commission dans le rouge vif n'est pas forcément la volonté du Conseil communal, qui voulait venir avec une proposition lors de la séance des comptes. Il présentera lors de cette séance une planification des différentes activités de cette commission et viendra avec quelque chose d'un peu plus pointu que les CHF 15'000.-- qui sont actuellement proposés. Le Conseil communal souhaite que cette commission reparte à zéro l'année prochaine. Il demande donc au Conseil général de laisser le Conseil communal travailler avec cette commission, afin de pouvoir présenter une proposition à la séance des comptes, plutôt que de faire un avenant au budget alors qu'aujourd'hui, tous les éléments ne sont pas connus.

M. Armand Blaser remercie le Conseil communal pour sa réponse. Il précise que, quand il parle de mettre une ligne budgétaire et qu'il évoque un montant, il ne s'agit pas d'un montant à la libre disposition de la commission, il s'agit bien d'un montant à la disposition du Conseil communal qui, comme cela a été mentionné, souhaite intensifier le travail en commun.

Dès l'instant où le Conseil communal dit qu'il va venir avec un rapport, le groupe socialiste en prend bonne note et pense que cela sera certainement plus élaboré que leur proposition spontanée. Il imagine que le groupe socialiste peut retirer sa proposition si le Conseil communal est d'accord pour que la commission puisse continuer de travailler, car il ne faudrait pas non plus une période sans activité parce qu'il y a un souci d'argent derrière. La proposition du Conseil communal de venir avec un rapport circonstancié satisfait la préoccupation du groupe socialiste. La proposition d'ajouter une ligne budgétaire avec un montant est donc retirée, étant aussi entendu de la part du Conseil communal que le compteur allait en principe être remis à zéro d'un point de vue financier, sous entendu qu'on n'attend pas de cette commission qu'elle travaille ces prochaines années avec la quasi nécessité de faire un bénéfice chaque année pour essayer de remettre, toute seule, les comptes à zéro.

M. Pierre-André Stoudmann précise que la commission travaillera en collaboration avec le Conseil communal, car c'est une commission du Conseil communal. Elle ne peut pas être lâchée comme ça dans la nature en leur disant "allez-y, vous avez CHF 15'000.--". Ce que le Conseil communal souhaite, c'est de pouvoir travailler avec eux et de pouvoir juger et avoir un groupe de travail entre le Conseil communal et la commission.

M. Armand Blaser comprend parfaitement que l'on reviendra sur ce point au moment où le Conseil communal présentera son rapport, mais pour lui, travailler en étroite collaboration ne veut pas dire que le Conseil communal est meilleur juge que la commission quant au choix des spectacles à faire et il ne voudrait pas, dès l'instant où l'on confie cette responsabilité culturelle à des gens qui s'efforcent d'être en contact avec ce milieu, que le Conseil communal décide de qui il faut prendre ou ne pas prendre comme acteur, ou quel spectacle il faut prendre ou ne pas prendre. Il doit y avoir un mandat général donné à la commission, mais le Conseil communal ne doit pas être l'autorité qui décide du choix des spectacles. Cela serait une erreur complète.

M. Laurent Heiniger rejoint M. Armand Blaser, car il ne faudrait pas que le Conseil communal en vienne à ne favoriser que les spectacle qui peuvent rapporter de l'argent. Il y aurait alors une dérive sur la palette des spectacles.

Rapport de la commission financière : M. André Soguel donne lecture du rapport de la commission, qui est annexé au présent procès-verbal.

M. Pierre-André Stoudmann remercie la Commission financière pour ses travaux approfondis. Concernant les emprunts, une décision a été prise ce soir de renouveler à 2,03 % sur 5 ans l'emprunt de CHF 2'660'000.--. Il en sera tenu compte mais le budget n'a pas été modifié pour cela.

Il apporte ensuite des éclaircissements sur ce budget, et s'excuse auprès des conseillers généraux qui étaient déjà là lors de la dernière présentation, car ils auront déjà vu certaines informations, mais il lui semble important d'en parler. Il remercie l'administration d'avoir préparé la présentation qu'il va faire.

Il présente ensuite les désormais traditionnels tableaux du Cash flow, de la péréquation financière, des impôts et des coefficients.

Il explique que Fontainemelon paiera un peu moins à la péréquation, mais que le montant ne le satisfait toujours pas. En effet, il n'est pas normal que 60 % de la péréquation aille à la ville de la Chaux-de-Fonds. Il se réjouit d'ores et déjà de voir quelles seront les communes bénéficiaires, car si Le Locle fait encore un bénéfice et qu'elle touche de la péréquation, il y a réellement quelque chose qui ne joue pas. De même, s'il y a eu fusion au Val-de-Travers, les finances devraient également s'améliorer.

En ce qui concerne les impôts, M. Pierre-André Stoudmann démontre la stabilité de notre commune au niveau des personnes physiques. Il explique aussi le coefficient et rappelle que nous sommes dans le peloton de tête, puisque nous arrivons en 3<sup>ème</sup> position.

M. Armand Blaser remercie pour la présentation qui illustre bien la situation, mais il a le sentiment que qui dit "péréquation" dit que "certaines communes paient pour celles qui font des dépenses inconsidérées", alors qu'en réalité, la péréquation, c'est plus que ça. Il formule le vœu que l'on reparle, lors d'un prochain Conseil général où l'on aura le temps, de la péréquation avec quelqu'un du Service des communes ou du Service financier du canton, afin de revoir les principes de cette péréquation, pour savoir comment fonctionne cette péréquation et parler du processus et des bases de celle-ci.

M. Pierre-André Stoudmann répond qu'il est juste que ce n'est pas parce que l'on fait des dépenses inconsidérées que l'on va toucher de la péréquation, mais la péréquation, au départ, avait pour but d'aider les communes qui ont un coefficient important. Donc, il a un peu de peine à admettre que certaines communes touchent de la péréquation et ne font rien faire vis-à-vis de leur population, car le but n'est pas de faire des résultats intéressants, mais plutôt de baisser le coefficient. Il est cependant tout à fait disposé à parler de coefficient, de charges fiscales et autre, mais il rend le Conseil général attentif que c'est des formules assez compliquées au niveau de l'explication et il ne pense pas qu'une séance du Conseil générale, ce soit vraiment opportun. Il est cependant tout à fait ouvert à organiser une séance explicative pour la péréquation.

La Présidente donne lecture de l'arrêté.  
Celui-ci est accepté à l'unanimité.

## **7. Demande de crédit pour l'introduction de la fibre optique au bureau communal :**

La Présidente ouvre les débats.  
La parole n'étant pas demandée, elle fait voter l'entrée en matière, qui est acceptée à l'unanimité.

La Présidente donne lecture de l'arrêté.  
Celui-ci est accepté à l'unanimité.

### **8. Demande de crédit pour l'isolation des tuyaux de chauffage de Centre 7-9 :**

La Présidente ouvre les débats.

La parole n'étant pas demandée, elle fait voter l'entrée en matière, qui est acceptée à l'unanimité.

La Présidente donne lecture de l'arrêté.  
Celui-ci est accepté à l'unanimité.

### **9. Demande de crédit pour le changement de sièges à la salle de spectacles :**

La Présidente ouvre les débats.

M. Denis Boillat aimerait profiter des bienfaits du service technique pour montrer une petite diapositive, afin de relever que la Commission de culture et loisirs s'est posé la question jeudi soir du pourquoi des sièges devant plutôt qu'à un autre endroit. Le régisseur a relaté quelques faits qui se sont passés ces dernières années, sachant que pour des raisons techniques et de sécurité, il s'avère qu'il serait très souhaitable de pouvoir disposer de ces sièges, sachant que les couloirs ne sont pas assez larges. Dans un premier temps, le régisseur avait discuté avec la commune, et pour lui, en tant que professionnel par rapport à ce qui était fait ailleurs, les chaises sur les côtés étaient peut être plus profitables que les premières places en bas à gauche et à droite. La Commission de culture et loisirs souhaite donc savoir quelles ont été les motivations pour que le choix se porte sur la première rangée.

M. Marc-Olivier Vuille répond qu'il y a deux raisons à cela. La première est une raison de sécurité, car les portes de secours sont vers le bas de la salle et la deuxième, c'est qu'une chaise roulante, c'est beaucoup plus profond qu'un fauteuil. Donc, si ces chaises sont mises en bout de rangées dès la deuxième, voire jusqu'à l'avant-dernière rangée, la personne va dépasser avec les pieds et les porte-pieds vers l'avant et déborder vers l'arrière avec les poignées et les roues. Les gens vont avoir beaucoup de difficulté à passer dans les rangées. Alors qu'à l'avant, le mouvement est facile. Il y a même une troisième raison qui est que la salle est relativement en pente, donc mettre un fauteuil roulant en déclivité est quelque chose de peu agréable pour la personne, alors que là, le fauteuil est à plat.

M. Denis Boillat propose de songer aux rangées F et G, qui permettraient de mettre en place les chaises handicapés. De plus, quand on regarde les plans des réservations, la 1<sup>ère</sup> rangée tout en bas n'est intéressante que pour ceux qui veulent voir les charmes des actrices.

M. Marc-Olivier Vuille répond que ce n'est pas parce que la personne est en fauteuil roulant qu'elle ne veut pas voir ça. C'est surtout un problème d'emplacement, car un fauteuil, c'est une prise de place assez importante et on connaît l'égoïsme du public pris dans le stress d'un problème quelconque. En haut, ces personnes vont gêner tout le monde pour l'évacuation des rangées alors qu'en bas, au niveau sécurité, c'est l'emplacement qui est le meilleur. De même qu'au niveau confort, car une chaise roulante qui glisse vers l'avant, ce n'est pas très agréable.

Mme Fabienne Kunz Brenet fait remarquer que les chaises roulantes ont tout de même évoluées.

M. Marc-Olivier Vuille répond que la plupart des chaises qu'on voit sont des chaises avec un placet fixe et un coussin.

Mme Fabienne Kunz Brenet n'est pas d'accord avec les arguments, elle trouve que cela fait assez alibi. Elle trouve dommage que les handicapés physiques et non cérébraux qui veulent venir voir une pièce de théâtre et profiter du jeu de scène ne puisse pas voir autre chose que les pieds des acteurs et se faire de plus un torticolis.

M. Marc-Olivier Vuille souligne que les fauteuils roulants sont souvent plus élevés que les sièges de la salle.

Mme Fabienne Kunz Brenet connaît des handicapés et ces places-là, tout devant, sont vraiment très désagréables.

M. Jean-Luc Jordan est pour la variante des fauteuil devant, malgré la problématique de lever la tête. Il collabore souvent avec Procap et il pense que s'il devait y avoir un problème pour évacuer, ces personnes seraient coincées. En étant en bas de salle, ils gardent une partie d'autonomie, car si quelqu'un doit aller aux W-C pendant le spectacle, ils ne pourront pas se déplacer eux-mêmes.

M. Marc-Olivier Vuille précise que c'est d'ailleurs souligné au niveau de la sécurité dans le devis de la maison qui fournit les sièges, qui dit que cela doit se faire sur l'avant et non ailleurs.

M. Denis Boillat aimerait tempérer et préciser qu'il ne propose pas des places tout en haut, car il y a des rangées jusqu'à la lettre S, alors que là, il s'agit juste du premier tiers de la salle.

M. Marc-Olivier Vuille répond que cela pose la question de gêner le passage aux rangées en-dessus et en-dessous et d'être dans la déclivité de la salle, qui est quand même relativement en pente.

M. Denis Boillat souligne qu'elle est en pente comme toutes les salles de spectacles et que les handicapés déjà accueilli étaient déjà dans les travées, donc déjà dans la pente.

M. Marc-Olivier Vuille répond qu'ils n'étaient peut-être pas satisfaits, personne ne leur a demandé.

M. Armand Blaser a aussi été préoccupé et est allé voir sur place aujourd'hui. En s'asseyant sur les places de devant, il s'attendait à ne pas voir le plateau de la scène alors qu'on le voit bien. C'est cependant peut être moins bien pour de la projection. Il avait aussi dans l'idée que l'on peut retirer un certain nombre de sièges. Pour faire très confortable, il faudrait retirer 4 sièges pour avoir la place de passer, et si on fait moins confortable, on pourrait ne retirer que 2 places et l'handicapé empièterait un peu dans le couloir. Il s'est réjoui du rapport du Conseil communal à ce sujet, mais il pense que l'on pourrait faire mieux que ces 3 chaises-là. Il a le sentiment que l'on peut avoir le choix d'aménager les places en bas et pour d'autres, des places en plus dans la hauteur des couloirs.

Il aurait envie de renvoyer ce rapport et de revoir quelques variantes, à soumettre aux milieux qui s'occupent des handicapés pour savoir ce qu'ils en pensent. Quant à la question sécurité, il est obligé de rire, car si on voit des grands opéras, il faut faire bien plus de distance pour sortir de là que dans notre salle. Il propose au Conseil communal de retirer son rapport pour faire des compléments d'études. Ce qui le frappe, c'est de claquer de l'argent pour des sièges amovibles, alors que si on veut faire bon marché, il serait possible avec les strapontins de les condamner, et on peut se permettre de le faire car on est rarement plein. Quand il n'y a pas d'handicapés, on pourrait éventuellement acheter quelques chaises à CHF 100.-- et les mettre sur ces emplacements, car avec la solution proposée ce soir, il faudra de toute façon un concierge qui devra dévisser et revisser les sièges. Il ne pense pas que cela soit nécessairement une bonne solution.

M. Marc-Olivier Vuille répond que cela ne va rien changer au coût. Il demande aux conseillers généraux s'ils ont déjà vu les sièges amovibles au milieu de la salle, car quand on coupe 3 sièges, il faut refaire de manière correcte les sièges qui restent. En définitive, il faudra de toute façon faire venir les gens d'Espagne, avec leur matériel. Donc, on ne va rien économiser, car les techniciens vont devoir venir pour faire les choses en ordre, car il y a des accoudoirs, des parements, etc. et ce travail doit être fait par des professionnels car ce n'est pas si simple à faire.

M. Denis Boillat est d'accord au sujet du coût qui ne sera pas bien différent, mais la proposition de M. Armand Blaser ne serait pas une mauvaise idée, il peut le rejoindre. Il aimerait bien l'avis de professionnels du monde des handicapés, pour savoir comment ils voient la chose. Il pense que cela en vaut la peine.

Mme Nicole Bindith informe que ces personnes handicapés viennent voir principalement les films de Connaissance du Monde et en bas de la salle, pour du cinéma, ce n'est pas terrible. Elle rejoint le Conseil communal en ce qui concerne la question sécurité, mais est un peu mitigée quant au choix des places.

M. Philippe Fuchs demande si le coût serait très différents en retirant un siège par rangée, de A à F.

M. Marc-Olivier Vuille répond que cela n'est pas possible, car le minimum à enlever est de trois sièges. Il n'est pas possible d'en enlever qu'un par rangée.

M. Armand Blaser, avant de proposer un vote, demande si le Conseil communal est prêt à retirer son rapport et à présenter d'autres variantes pour une prochaine séance.

M. Marc-Olivier Vuille répond par l'affirmative. Cependant, le prix étant limité dans le temps, il est possible que le projet coûte ensuite plus cher.

M. Armand Blaser ne pense pas que la situation économique actuelle en Espagne va faire augmenter les prix.

Mme Nicole Bindith suggère de poser la question de l'emplacement aux handicapés lors des prochains films de Connaissance du Monde.

M. Marc-Olivier Vuille répond par la négative, il préfère faire venir Pro informis pour voir la salle avec eux et trouver la solution qui convienne.

Mme Fabienne Kunz Brenet rappelle qu'il est important de penser à ces personnes et elle a l'impression que le projet n'est pas fini.

M. Marc-Olivier Vuille répond que le Conseil communal est d'accord de retirer son rapport.

La Présidente en prend acte. Le rapport est donc reporté à une prochaine séance.

#### **10. Demande de crédit pour l'équipement en éclairage public du Chemin des Creuzes :**

La Présidente ouvre les débats.

La parole n'étant pas demandée, elle fait voter l'entrée en matière, qui est acceptée à l'unanimité.

La Présidente donne lecture de l'arrêté.  
Celui-ci est accepté à l'unanimité.

#### **11. Demande de crédit cadre d'investissement pour divers travaux de rénovation d'appartements devenus libres :**

La Présidente ouvre les débats.

La parole n'étant pas demandée, elle fait voter l'entrée en matière, qui est acceptée à l'unanimité.

La Présidente donne lecture de l'arrêté.  
Celui-ci est accepté à l'unanimité.

#### **12. Acceptation d'une cession de terrain à titre gratuit de 427 m<sup>2</sup> à verser au domaine privé communal :**

La Présidente ouvre les débats.

La parole n'étant pas demandée, elle fait voter l'entrée en matière, qui est acceptée à l'unanimité.

La Présidente donne lecture de l'arrêté.  
Celui-ci est accepté à l'unanimité.

### **13. Motion relative à la journée "Oser tous les métiers" :**

La Présidente donne la parole à Mme Marie-Laurence Donzé, afin que celle-ci explique la motion déposée.

Mme Marie-Laurence Donzé effectue l'intervention suivante :

*"Avant de développer ma motion, j'informe Madame la Présidente du Conseil général et ses membres que je demande que la discussion et le vote intervienne à la fin de mon argumentation. Je considère en effet que tout le monde peut se faire une opinion sur la base du texte de la motion et de mon bref exposé.*

*Si ma demande est prise en considération, il s'agit de la renvoyer au Conseil communal ou à une commission spéciale pour étude afin de présenter un rapport lors d'une prochaine séance.*

*Mon intervention a pour but de s'assurer que le maximum de possibilité est offert à nos enfants de pouvoir se faire une idée de comment envisager leur avenir et ainsi de faire un vrai choix professionnel.*

*On trouve malheureusement de plus en plus de jeunes qui doivent entamer une 2<sup>ème</sup> formation professionnelle car la première s'est trouvée sans débouché dans la vie active ! Et je ne suis pas convaincue, comme beaucoup d'autres d'ailleurs, que le travail de l'Orosp soit pertinent. En effet il ne tient pas compte de la réalité économique, Et laisse partir nos jeunes dans des voies sans issues.*

*Une des missions de l'école est aussi d'aider les jeunes à trouver leur voie professionnelle et cette journée "Osons tout les métiers" y contribue. "Oser tous les métiers", c'est oser faire un choix professionnel différent sans craindre les préjugés. C'est aussi sortir des sentiers battus pour suivre ses envies, car les métiers n'ont pas de sexe ! C'est permettre aux jeunes de découvrir des métiers traditionnellement réservés à l'autre sexe.*

*Pour mémoire, cette journée a été réintroduite sur décision de Conseil d'Etat qui a écrit une lettre aux directeurs d'école pour leur demander d'encourager leurs élèves à y participer. Journée qui a vu 30% des élèves concernés y participer.*

*En tant que déléguée de la commune au syndicat intercommunal de la Fontenelle, j'ai interpellé, à la demande du Conseil communal, M. Guyot sur ses motivations à occulter cette journée au sein de son établissement ! Je tiens à dire qu'il n'a avancé aucun argument pertinent pour justifier son choix.*

*Concernant les critiques principales, il y a lieu d'en reprendre quelques unes :*

*1) Concernant la date :*

*Elle a été fixée par le Conseil d'Etat, tenant compte qu'il s'agit d'une journée nationale et que la date est la même pour tous les cantons, ce qui permet aux enfants ayant des parents travaillant hors canton de pouvoir participer.*

2) *Concernant la transmission de l'information :*

*Un dépliant a été affiché au secrétariat, mais aucune information n'a été donnée ni aux enseignants ni aux élèves (ceci a été vérifié auprès des professeurs et des élèves). D'autre part, les élèves ayant fait une demande personnelle pour cette journée par l'intervention de leur parent qui étaient au courant de cette journée (information dans certaines entreprises) se sont vu refuser leur demande !*

3) *Concernant : « je n'encourage pas ce genre de démarche car je défends le temps scolaire », je cite :*

*Alors comment interpréter le congé qui est donné aux élèves de la Fontenelle pour aller à la foire de Dombresson ? J'appelle ça une incitation manifeste à "glander", excusez-moi du terme ! Et des exemples comme celui-ci, il y en a d'autres à la Fontenelle !*

4) *Concernant : le principe de la journée n'est pas toujours respecté :*

*C'est vrai, mais c'est rare ! C'est d'ailleurs pour cela qu'il est demandé aux enseignants de contrôler les bulletins pour vérifier la pertinence de l'inscription ! L'office de la politique familiale et de l'égalité, qui chapeaute cette journée, s'occupe aussi de vérifier les inscriptions et d'intervenir lorsque cela s'avère nécessaire.*

5) *Concernant la convocation par la cheffe de département :*

*Certes, il a du s'expliquer, mais cela ne nous donne aucune garantie que par la suite, il fera le nécessaire pour promouvoir cette journée au sein de son établissement. D'autre part, Mme Perrinjaquet ne sera plus là pour suivre ce petit dossier l'année prochaine et je pense que son ou sa successeur aura d'autres priorité en début de mandat.*

*Pour conclure :*

*Si la motion n'est pas acceptée, cela donnera le message que notre Conseil général est d'accord avec le choix du directeur de la Fontenelle, de faire l'impasse sur cette journée, et cela va l'encourager à continuer sur cette voie.*

*Il faut accepter la motion pour dire que notre commune n'est pas d'accord avec la décision du directeur, et qu'au contraire, elle appuie cette journée en faveur de nos jeunes."*

Suite à cet argumentaire, la Présidente propose une discussion d'entrée en matière.

M. Jean-Luc Jordan est de l'avis du directeur. Cette journée était initialement la journée des filles et il pense qu'il faut faire attention de ne pas se tromper de cible. Quand l'on dit "Oser tous les métiers" et que l'on ne voit que le métier de son papa une fois, ou une deuxième fois l'année suivante peut-être, ce n'est pas un choix. On a vu l'émission à la télévision où la fille d'un de ses collègues pilote doit d'abord apprendre un métier avant de devenir pilote.

La Présidente pense que la discussion n'est pas là.

M. Jean-Luc Jordan pense que oui, que c'est justement ce qui a été relevé. Il existe dans le canton un élément qui a été mis en place depuis quelques années et qui est super, c'est Capacité, où là il y a vraiment un choix des métiers. Il a l'impression qu'il y a plusieurs possibilités pour obtenir une journée de ballade à l'école. Et quand on sait, selon les rapports Harnos, qu'il nous manque des heures dans la formation, le français et autre, on ne peut pas se permettre comme ça des journées supplémentaires. Et pourtant Dieu sait s'il appuie Capacité, car là, effectivement, il y a un choix à faire.

La Présidente pense que M. Jean-Luc Jordan se trompe de sujet.

M. Jean-Luc Jordan pense que non, puisqu'il s'agit de demander au directeur qu'il donne une information et qu'il accepte cela.

Mme Marie-Laurence Donzé reprend son argumentation. En tant qu'enseignante de branche professionnelle, il s'avère que les jeunes ont effectivement d'autres possibilités de stages, mais qu'ils exploitent très mal, simplement parce qu'ils n'ont pas le choix. Ils exploitent leurs possibilités de stages pour trouver une place d'apprentissage, et non pas pour faire un choix professionnel. "Oser tous les métiers", c'est permettre simplement d'aller voir quelque chose sans que le jeune ne se dise, au bout du compte, qu'il aimerait une place d'apprentissage. Elle pense que dans le cadre de la journée, ce qui avait été offert notamment pour ceux qui n'avaient pas la chance d'avoir un parent ou de voir un métier d'un autre sexe qui les intéressait, a été très bien suivi. Cela a permis à de jeunes garçons de 7<sup>ème</sup> année d'aller passer une journée à l'hôpital, pour découvrir le métier d'infirmier, ce qu'elle a trouvé très bien, et cela a permis à de jeunes filles d'aller dans une entreprise pour découvrir l'informatique. D'autres seront mises en place chaque année et elle pense qu'il est indispensable de pouvoir y participer, car elle, elle enseigne et trouve dramatique de voir que des places d'apprentissage sont prises par des élèves, qui sont en moyenne de 3 à 5 par classes, et elle enseigne dans 4 classes, qui sont là en deuxième formation, parce qu'ils ont fait un CFC, parce qu'ils ont cherché une année ou deux à se placer et qu'ils n'ont rien trouvé. Et tout cela parce qu'en fait, ils partent du principe que l'Orosp leur a dit cela, qu'ils ont fait leurs stages pour avoir leurs places d'apprentissage et qu'au bout du compte, ils n'ont rien trouvé d'autre. Pour sa part, quand sa fille lui dit qu'elle a congé pour aller à la foire de Dombresson, elle pense qu'effectivement, ça c'est perdre du temps ! Et pour revenir sur Harnos, heureusement que tout le monde en a tenu compte, mais il faut aussi laisser le temps, car Harnos est en route, cela va venir, nos enfants auront plus d'heures. Elle pense qu'il y a quand même des choses qui vont dans le bon sens, mais qu'on ne peut pas, du jour au lendemain, tout chambouler.

M. Jean-Luc Jordan souhaite répondre, puisqu'on lui dit que ce n'est pas le sujet qu'il traite, alors que c'est bien le sujet traité dans ce point ! C'est "un métier, une journée" et ce n'est pas comme cela que l'on choisit. A Capacité, c'est des dizaines de métiers sur une journée. Il y a aussi un autre élément, mais qui est plutôt un problème de société, c'est que tout ce que l'on développe là, c'est un problème familial, car c'est aux parents, en s'assurant un petit peu, de gérer le choix d'apprentissage. Il est convaincu que cette journée ne sert à rien.

Mme Marie-Laurence Donzé aimerait simplement rappeler que le but, c'est de dire que cette journée va dans le bon sens pour nos jeunes et qu'on aimerait simplement que le directeur, qui fait partie d'un syndicat, dont nos communes sont parties prenantes, ne s'oppose pas d'emblée sans arguments valables pour ne pas transmettre l'information. Ce qu'elle souhaite, c'est effectivement, que dorénavant il y ait intervention de la part de nos conseils communaux auprès du syndicat pour que les enfants qui le souhaitent puissent profiter de cette journée.

Mme Chantal Fuchs répond que le Conseil communal comprend bien le souci des motionnaires, mais juge la proposition prématurée car il n'a pas encore eu de retour de Mme Perrinjaquet et d'autres personnes et trouve plus judicieux ou adéquat que le délégué du Conseil communal, lors de la prochaine séance du Comité intercommunal de la Fontenelle, soulève ce souci et puisse faire un rapport à ce sujet au Conseil général du mois d'avril, afin de nous dire ce que le directeur compte faire pour la prochaine journée "Osons tous les métiers" et que l'on puisse cas échéant, à ce moment-là, intervenir et faire quelque chose.

Mme Marie-Laurence Donzé souhaite que le Conseil général se prononce car il s'agit de nos enfants et elle a été très fortement surprise qu'un directeur d'école se permette d'occulter de cette façon cette journée. Elle trouve que c'est sur cette façon d'agir que la commune doit formellement dire qu'elle n'est pas d'accord, car il n'avait aucune raison d'agir de la sorte. C'est une décision qui est cantonale, qui s'adresse à tous les élèves et elle ne voit pas pourquoi les élèves du Val-de-Ruz n'ont pas pu en bénéficier, simplement parce que quelqu'un a décidé qu'il ne trouvait pas cela intéressant.

M. Armand Blaser pose une question formelle : après que le co-signataire de la motion l'ait développée, elle est renvoyée à une prochaine séance, à moins que le Conseil général décide qu'elle intervienne immédiatement, comme le souhaite Mme Marie-Laurence Donzé. Il n'a pas été fait ce vote pour en discuter immédiatement, mais comme on en discute, il faudra bien, après cette discussion, voter si on accepte la motion ou non. Mais on admet qu'on est dans la discussion.

Mme Marie-Laure Béguin Mettraux reprend quelques arguments qui ont été donnés, comme par exemple M. Jean-Luc Jordan qui dit que c'est uniquement un métier sur une journée. Elle n'est pas d'accord avec lui car, bien souvent, les entreprises organisent quelque chose de spécial ce jour-là. Elles donnent l'information dans leurs entreprises, elles encouragent les parents à faire participer leurs enfants et le but est aussi de découvrir plusieurs métiers et de voir directement dans une entreprise comment cela se passe. Certains disent qu'ils pourraient très bien y aller pendant les vacances, mais ce n'est pas la même chose que d'y aller un jour de travail où tous les employés travaillent. Ils voient vraiment concrètement ce que c'est qu'une journée de travail. De plus, le garçon ne va pas forcément aller avec sa mère et la fille avec son père, il peuvent aller avec des membres de la famille. La fille peut très bien aller avec son parrain, avec son oncle, voire un ami de son père. D'autre part, elle ne comprend pas bien la position du Conseil communal, car d'un côté, il donne l'impression d'être d'accord sur le fond, mais il ne souhaite pas que cette motion soit adoptée, parce que de toute façon, il veut faire quelque chose du côté du syndicat. Elle pense que le rôle de la commune est de donner un message clair et pense qu'il faut que le Conseil général dise qu'il n'est pas d'accord avec la décision du directeur.

Si la motion n'est pas adoptée ce soir, cela donne le message que la Commune de Fontainemelon est d'accord avec le directeur. Elle ne comprend vraiment pas la position, car l'une des réponses à la motion pourrait être de poser une question au syndicat intercommunal pour agir à ce niveau-là. Pour elle, cette motion doit être clairement appuyée ce soir pour donner ce message au directeur que la Commune de Fontainemelon souhaite que ses élèves participent à cette journée.

M. Jean-Jacques Bolle souhaite revenir sur un ou deux points. Il a expérimenté tout cela pendant 40 ans et aimerait remettre un peu l'église au milieu du village. Si l'on constate que l'on a entre 750 et 800 élèves à la Fontenelle, que cette motion, ou le vœu de l'Etat, touche la 7<sup>ème</sup> année, cela représente 180 à 190 élèves. On vient de dire qu'il y avait 30 % de participation, soit environ 50 à 60 élèves seulement pour une journée. Or, si on regarde les difficultés que les jeunes ont à choisir, ils vont faire 2-3 stages, qui devraient être des stages d'information mais qui deviennent des stages d'engagement, c'est vrai que les jeunes, on leur laisse trois semaines de congé pour voir ça. Il croit qu'aller voir en 7<sup>ème</sup> année ce que fait son père, sa mère ou quelqu'un qu'on connaît, cela peut aider à voir ce qu'est le stress professionnel des parents. Il pense que cela est très important, pour l'avoir vécu lui-même avec ses élèves. Ceux-ci comprendront ensuite mieux à la maison l'attitude de leurs parents quand ils rentrent du travail. C'est vrai que donner congé à tout un collège pour la foire, on peut se poser la question de savoir ce que cela peut rapporter... aux marchands ! Mais on peut aussi évoquer les torréeries scolaires, où ils partent à 9h et ils rentrent à 15h00. Il informe donc qu'il est favorable à la motion.

M. André Soguel appuie les signataires mais propose d'aller sur ce que la motion demande au Conseil communal. Il a entendu ce soir que le Conseil communal est prêt à en faire part au directeur lors de la prochaine assemblée, avec un délégué du Conseil général. Pour lui, il est satisfait si on a une demande claire au directeur de cette manière, en argumentant et en faisant comprendre qu'on est inquiet au sujet de cette décision. Les parents ont aussi eu cette information et les parents peuvent aussi réagir auprès du directeur. Il se déclare satisfait de la réponse de Mme Chantal Fuchs dans le cadre du rôle de la commune vis-à-vis du directeur d'école.

Mme Marie-Laure Béguin Mettraux répond que ce que propose la commune pourrait être la réponse à la motion. Il semble logique de l'accepter et que le Conseil communal fasse la démarche qu'il propose. La demande est d'étudier que les élèves de 7<sup>ème</sup> soient informés et puissent participer. Si le Conseil communal informe le syndicat que le Conseil général a soutenu cette motion et souhaite que cette journée soit proposée aux élèves de 7<sup>ème</sup> de la Fontenelle et qu'il demande au directeur de faire le nécessaire, ensuite, comme de toute façon, après une motion il faut un petit rapport écrit, le Conseil communal pourra informer le Conseil général, avec une simple page A4, ce que qui s'est passé. Cela va tout à fait dans le sens de la motion.

M. Laurent Heiniger appuie cet avis car il pense qu'ainsi, nos deux délégués seront plus à même de se défendre s'il y a une motion du Conseil général. Ils auront plus de poids pour forcer le directeur à discuter alors qu'autrement, le directeur peut simplement refuser la discussion.

La Présidente propose de voter la prise en considération de cette motion.

Cette proposition est acceptée par 22 oui, 1 non et 4 abstentions.

M. Jean-Luc Jordan fait remarquer que la voix de la Présidente ne doit pas faire remarquer sa tendance.

La motion est donc envoyée au Conseil communal.

#### **14. Information du Conseil communal :**

M. Patrick Lardon donne des informations concernant l'investissement fait durant cette année au sujet du radar fixe posé au niveau des feux du collège. Des informations ont été données via la presse au début de l'automne. L'installation, à ce jour, est opérationnelle mais pour être en fonction, elle doit être homologuée par l'Office fédéral de métrologie. La date de l'homologation n'est pas encore connue, mais celle-ci se fera au plus tard début janvier. Il n'y aura pas de communiqué de presse pour annoncer que l'installation sera opérationnelle. Quand les flash crépiteront, les panneaux info-radar seront visibles.

#### **15. Information des commissions :**

La parole n'est pas demandée.

#### **16. Divers :**

M. Jean-Jacques Bolle souhaite avoir des renseignements sur le terrain de football.

M. Marcel Leuenberger présente un résumé depuis le moment où il a repris le dossier. Une séance de reprise du terrain aurait dû avoir lieu le 06 juin, mais beaucoup de choses ne jouaient pas et le terrain n'a pas été repris. Le décompactage ne s'est pas fait dans les temps, l'engrais a été mal semé et cela a commencé à coïncider. A ce jour, le décompactage n'a toujours pas été fait et l'engrais est retenu par le fournisseur. L'homologation, par contre, est bonne malgré un petit problème de sécurité au niveau des barrières et des mains courantes, qui ne respectaient pas les 3 mètres. Le terrain ne va toujours pas au niveau de la couleur et des infiltrations d'eau. Tout est dans les mains d'avocats, car le Conseil communal n'a pas accepté de reprendre le terrain tel qu'il est. Aux dernières nouvelles, l'association qui s'occupe des travaux de ce terrain accepterait de travailler avec une autre entreprise que celle qui a commencé les travaux. Le Conseil communal attend une réponse de nos avocats.

Il relève également que l'entretien sera très cher, car il faudra compter 4000 m<sup>3</sup> d'eau pour le terrain, ainsi qu'un ou deux décompactages annuels.

M. Lardon rappelle l'agape prévue en fin de séance à l'école ménagère et informe que celle-ci nous est offerte par M. Marc-Olivier Vuille. Il rappelle à chacun de ne pas oublier de passer vers l'administratrice-adjointe pour toucher les jetons de présence.

M. Jean-Jacques Bolle aimerait, au nom de tous les conseillers généraux, féliciter particulièrement notre administrateur, M. Stéphane Jobin, qui a terminé et réussi brillamment son diplôme de cadre en administration. L'assemblée l'applaudit chaleureusement.

M. Laurent Heiniger aimerait que le Conseil communal donne une information concernant le parcage sur la rue du Châtelard et comment celui-ci va être organisé, car ses voisins lui posent des questions. Si le Conseil communal pouvait donner une information au Conseil général en février, cela serait bien.

M. Marcel Leuenberger en prend note. Un rapport sera préparé. Cette dépense figure aux investissements 2008.

M. Pierre-André Stoudmann, en tant que Vice-Président du Conseil communal, prend la liberté, pour la dernière séance de M. Marc-Olivier Vuille, de le remercier chaleureusement de la part du Conseil général et du Conseil communal. On perd un grand bonhomme, qui a fait beaucoup de choses pour la commune. Il ne sait pas si la folie dont il parle dans sa lettre de démission est de quitter la Suisse et ses amis ou si c'est d'aller au chaud. Marc-Olivier Vuille, c'est 20 ans de Conseil communal et de Conseil général, que l'on peut multiplier. Un Conseiller communal, c'est en moyenne 3 séances par semaine, et il l'a fait pendant 20 ans. Il tient à le remercier pour tout ce qu'il a apporté au niveau du travail et de la camaraderie. Il va nous manquer et il espère que de temps en temps, il passera nous dire un petit bonjour. Pour terminer, il informe que, quand un Conseiller communal s'en va, on lui remet un petit cadeau. Il lui remet donc un bon d'achat informatique, avec lequel il pourra dorénavant nous communiquer son adresse e-mail, afin que l'on puisse continuer de communiquer depuis l'autre bout du monde. Ce discours est suivi d'applaudissements nourris.

M. Marc-Olivier Vuille présente ses remerciements. Cela lui permettra de se mettre à l'informatique, il a ainsi trouvé quoi faire de ses journées. Chaque fois qu'il tapotera sur son ordinateur, il pensera à nous. Il remercie infiniment chacun.

Pour terminer, la Présidente remercie chacun pour le travail accompli en 2008 et souhaite à tous un Joyeux Noël et une Bonne Année 2009.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la séance à 22h20.

Au nom du Conseil général,

La Présidente :

Le Secrétaire :

F. KUNZ BRENET

D. BOILLAT